



Changement de carte bancaire non périmée

Par **moidu59**, le **29/04/2009** à **22:21**

Bonjour, suite à une séparation, mon ex utilise à mon insu ma carte bancaire sur le net. J'ai donc fait une demande de nouvelle carte qui possèdera un autre numéro et un autre code confidentiel. Néanmoins, j'aimerais savoir si mon ex pourra encore utiliser l'ancienne carte en sachant qu'elle a été restituée en banque mais que celle-ci ne sera périmée que dans 2 mois. Merci de votre réponse.

Par **Patricia**, le **03/05/2009** à **10:39**

Bonjour, Avez-vous demandé à votre banque le blocage de cette carte jusqu'à la date de son expiration lors de sa restitution ? Si oui, comment et pour quel motif ?